

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-sept juin,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

N° 80/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 20 juin 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 juillet 2024

Objet de la délibération :

Demande de subvention soutien des postes d'animateur et accompagnateur de la PTRE Loue Lison

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	52
- Absent(e)s :	45
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	13
· Excusé(e)s :	12
· Non excusé(e)s :	16
- Votants	69

Résultat du vote	
- Pour :	69
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Marie-Pierre GRANDJEAN par Philippe MARECHAL, Mireille PICARD par Nathalie LAURENT, Joël BOLE par Vincent MARGUET, Vanessa DORDOR par Sandrine CLADY, Jean-Michel LIEVREMONT par Bernard HUOT-MARCHAND, Yves GAMELON par Claude CURIE, Joëlle MAURICE par Christian MESNIER, Laurent BROCARD par Félix CHOPARD, Patrick SEBILE par Laetitia LABERTERIE, Maxime GROSHENRY par Christophe FAIVRE-PIERRET, Sébastien LAITHIER par Christophe JOUVIN, Laurence BREUILLOT par Jean-Claude STADELMANN, Angèle LIME par Sarah FAIVRE

Procuration

Véronique KELLER par Pascale ANGIOLINI, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Serge MONNET par Hubert JUSTE, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU

Suppléé(e)s

Laetitia ROGNON, Sylvie LHERITIER, Catherine GRANDJACQUET, Jean-Marie DONEY, Céline DUBOIS-AUBRY, Elisabeth JACQUES, Pascal GOSSE, Jean-Marie DALOZ, Mickael NICOLET, Bernadette FAILLENET, Gaëtan MILLE, Nathalie VAN DE WOESTYNE

Excusé(e)

Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Gérard COULET, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Didier LAITHIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. JACQUOT Marc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°07/21 du 21/01/2021 approuvant le lancement de la démarche PTRE,

Vu la délibération n° 113/21 du 29/06/21 approuvant la modification de la délibération n°07/21,

Vu le courrier de Mme la présidente du conseil régional du 28/02/2022, retenant la candidature de la communauté de communes Loue Lison pour l'expérimentation du service Effilogis – maison individuelle,

Vu la délibération n°08/22 du 10/02/22 approuvant le contrat de coopération public-public entre la région et la communauté de communes Loue Lison,

Vu la délibération n°21/24 du 12/03/24 approuvant l'avenant au contrat de coopération public-public le prolongeant jusqu'au 31/12/24,

Vu la délibération n°67/24 du 09/04/2024 approuvant la prolongation de la convention avec la Maison de l'Habitat du Doubs jusqu'au 31/12/24.

Considérant que les conventions de soutien des postes d'animateur et accompagnateur de la PTRE se terminant en juin 2024, une nouvelle demande est nécessaire pour la fin de l'année 2024.

Le plan de financement prévisionnel de juin à décembre 2024 est le suivant :

	Coût (TTC)	Taux d'aide	Aide Région
Volet Animation	18 500 €	80%	14 800 €
→ Communication	7 500 €	80%, dépense plafonnée à 15 000 €	6 000 €
Volet Information-conseil	31 117 €	80%	24 893 €
1. repérage, orientation, information de premier niveau et conseils techniques et financiers	600 €	80%	480 €
2. suivi tout au long du projet (tiers de confiance)	2 375 €	80%	1 900 €
TOTAL	60 092 €		48 073 €
		Autres aides	0
		Total Aides	48 073 €
		Autofinancement	12 019 €

Invité à délibérer, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Autorise le président à signer la convention ;
- Autorise le président à solliciter une subvention à hauteur de 48 073 € auprès de la région Bourgogne Franche-Comté.

Fait et délibéré en séance, le 27.06.2024
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

